

La calculette du fédéral a encore des ratés

Le gouvernement wallon récupère 15 millions sur de nouvelles erreurs du fédéral. Qui tarde à rendre des tableaux complets.

● **Pascale SERRET**

Le gouvernement wallon piaffe. Il a besoin des chiffres du fédéral pour élaborer son propre budget 2016.

«*Nous les réclamons depuis juin. Après des dizaines de courriels et des courriers, les chiffres ont été transmis lundi après-midi*», rappelle le ministre wallon du Budget Christophe Lacroix (PS).

Mardi, une réunion du comité de concertation interfédéral était organisée. «*Et on a constaté que le fédéral avait encore commis trois erreurs*», dit-il.

Quelques omissions...

La «boulette» n'est pas de 600 millions, comme ce fut le cas au printemps pour les recettes à

l'impôt des personnes physiques (erreur admise en juillet). Cette fois, elle consiste en oublis de la part du SPF Finances. Deux ou trois, c'est à étudier.

Ainsi, le fédéral n'a pas pris en compte dans ses estimations l'augmentation du forfait déductible sur les frais professionnels (une mesure du fédéral qui coûte 43 millions € à la Région) et il a aussi négligé une mesure régionale, à savoir la diminution de deux tiers de la déductibilité fiscale des titres services (un gain de 58 millions € pour la Région). L'un dans l'autre, un oubli qui coûte et un autre qui rapporte, la Région «récupère» 15 millions € en pointant ces deux erreurs.

Il y a aussi la question du coût du bonus-logement : après 10 ans, les premiers contrats conclus en 2005 ne bénéficient plus d'une majoration. Ce qui devrait représenter aussi une réduction des dépenses pour les Régions. Mais la question se pose toujours à cet égard. Le changement est-il pris en compte ou pas ?

Tax shift : le brouillard

«*En tout cas, le fédéral a reconnu*

ses erreurs. C'est bien. Il avance», salue Christophe Lacroix avec une pointe d'ironie. «*Le climat est à nouveau propice à de nouvelles concertations*», dit-il dans sa réponse aux questions de Joëlle Kapompole (PS) et de George-Louis Bouchez (MR), en plénière du Parlement wallon, hier.

Par contre, du côté de la réforme fiscale portée par le fédéral, le fameux tax shift, le ministre wallon attend toujours des détails. «*À part dans la presse, je n'ai rien vu passer*», dit-il.

«*On nous a dit que les détails n'étaient pas finalisés. C'est curieux, parce qu'on a déjà pu entendre que le tax shift permettrait aux citoyens d'avoir 100€ de plus chaque mois...*» ajoute perfidement Christophe Lacroix.

Le gouvernement wallon a commandé une étude prospective au Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie. Le Conseil évalue l'impact du tax shift fédéral sur la Wallonie à une perte de 300 millions €.

Le conclave budgétaire wallon doit commencer à la fin de cette semaine. ■

Réfugiés : premier débat

Ça s'imposait. Le premier débat de la session parlementaire 2015-2016 a porté sur les réfugiés, notamment sous l'angle du parcours d'intégration.

Les députés wallons devraient décider dans les jours qui

viennent de rendre obligatoires les cours de français. Comme le constate le chef de groupe MR Pierre-Yves Jeholet, «*nous ne sommes plus isolés sur le sujet*». Le MR avait en effet été systématiquement remballé quand il réclamait ce type de mesure. Le cdH l'avait néanmoins rejoint.

Désormais, le PS lui aussi est partant. «*J'ai toujours été pour*,

soutient le ministre-président wallon Paul Magnette (PS). Mais on imagine qu'il a dû être un peu seul au sein de son parti : le PS y a toujours été opposé lors de la précédente législature.

Et la déclaration de politique régionale y fait certes référence, mais timidement : une mise en œuvre «*graduelle, en fonction des moyens budgétaires*

disponibles»...

Justement, quel budget ? Maxime Prévot (cdH, Action sociale) l'a évalué : il faut de 5 à 10 millions pour concrétiser l'obligation des cours de français à tous les primo-arrivants. Paul Magnette confirme : «*On trouvera les moyens !*» Pas du luxe : seulement 40 % de la demande actuelle est couverte. **P.S.**